

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

CRDI - Centre de recherche de droit
international privé et du commerce
international

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Laurent Gamet, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Laurent Gamet, Université Paris-Est

Experts : M. Jean-Yves Carlier, université de Louvain
M. Fabien Marchadier, université de Poitiers

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de Recherche de Droit International privé et du commerce international
- Acronyme : CRDI
- Label et numéro : EA4401
- Composition de l'équipe de direction : Pr. Marie Goré (janv. 2017 – mai 2018), Pr. Sabine Corneloup (depuis mai 2018)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Droit international privé, Droit du commerce international, Arbitrage international ; Droit des investissements ; Droit de la nationalité ; Droit des étrangers.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'unité est située dans les locaux de l'Université Paris-Panthéon-Assas, 12, place du Panthéon à Paris. Sous sa dénomination actuelle, l'unité existe depuis 2009 mais elle a été créée en 1970 sous l'appellation de Centre de recherche de droit international. Son intitulé actuel permet de distinguer son domaine d'activité de celui des unités s'intéressant au droit international public.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

La tutelle de l'unité de recherche est l'Université Paris-Panthéon-Assas. Elle est rattachée à l'École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé - ED 9. Le CRDI participe depuis 2006, à une structure fédérative réunissant l'ensemble des unités spécialisées en droit international — qu'il soit privé (CRDI) ou public (IHEI, CRDH, Centre Thucydide) : le PIUP (Pôle International de l'Université Paris-Panthéon-Assas).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	4
Maîtres de conférences et assimilés	2
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	7
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	40
Sous-total personnels non permanents en activité	40
Total personnels	47

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
AUTRES	3	0	1
UNIVERSITÉ PARIS 2	1	0	0
Total personnels	4	0	1

AVIS GLOBAL

L'unité peut compter sur des professeurs de renommée nationale et même internationale. L'attractivité du CRDI est excellente. Les universitaires qui y sont rattachés jouissent d'une réputation nationale et internationale. La qualité de leurs travaux et leur rayonnement scientifique est remarquable.

Le rayonnement scientifique du CRDI est considérable. Ses membres sont régulièrement invités à des conférences et des colloques, en France et à l'étranger (notamment en Allemagne — Bayreuth, Cologne, Berlin, Munster — ; aux Pays-Bas — Utrecht —, en Norvège — Oslo ...), organisés par des universités ou des institutions prestigieuses (comme l'Académie de droit international de La Haye). Ils sont impliqués dans des responsabilités éditoriales (notamment au sein de la rédaction de la *Revue critique de droit international privé*). Ils sont encore sollicités par les institutions nationales, européennes et internationales pour leur expertise (en particulier la Commission des affaires juridiques du Parlement européen). Ils participent à de nombreux jurys de soutenance de thèses et d'HDR en France et à l'étranger. Ils sont auteurs de manuels de référence. Durant la période de référence, deux maîtres de conférences ont été majors du concours d'agrégation. Plusieurs thèses ont été distinguées par des prix.

En dépit de ressources financières limitées, le CRDI parvient à soutenir les initiatives de ses membres et leurs activités.

La production scientifique de cette unité, malgré (ou grâce à) sa taille modeste, est une production d'excellence tant en termes quantitatifs que qualitatifs, au niveau national et international. Au vu de la taille modeste de l'unité, la liste des publications est longue et de grande qualité. Quantitativement, en se limitant à la période 2020-2022, on peut relever plus de 40 publications conséquentes dans des revues à *peer review* de haute qualité scientifique dans les domaines concernés (*Revue critique de droit international privé*, *Rabels Zeitschrift für ausländisches und internationales Privatrecht (RabelsZ)*, *Zeitschrift für Europäisches Privatrecht (ZEuP)*, *Studies of the Max Planck Institute*, *Journal of Intellectual Property, Information Technology and Electronic Commerce Law*, *Journal du droit international (Clunet)*, *Revue de l'arbitrage*), des ouvrages publiés par des éditeurs de grande renommée (en particulier, *Droit des contrats internationaux* aux éditions Sirey, *Droit international privé* aux éditions LGDJ ou encore *Droit de la nationalité et des étrangers* aux Presses universitaires de France). De nombreuses chroniques sont également à mettre au crédit de l'unité (e.g. *Panorama « Droit des étrangers et de la nationalité »*, *Panorama « Droit international privé de l'Union européenne*, *Lamy Droit du contrat*, *Lamy Droit des sûretés*, *Chronique de droit du commerce international*, *Chronique de jurisprudence arbitrale en droit des investissements*, *Chronique de droit des contrats internationaux...*). Qualitativement, ces publications montrent qu'au sein de la discipline du droit international privé, les différents domaines sont largement abordés : théorie générale (avec notamment un *Traité* régulièrement réédité), droit familial, droit du commerce international, de l'entreprise, contrats, sûretés. En leur sein, des thématiques d'actualité (évolution du droit familial international, droit de la nationalité et des étrangers, coordination des ordres juridiques et droits religieux) et des thématiques nouvelles (le numérique, la digitalisation) sont étudiées. Les publications se font en français (principalement), anglais et allemand. La répartition des publications au sein de l'unité est équilibrée.

La diffusion des travaux est nationale et internationale. Le caractère international de cette diffusion résulte notamment de la grande audience faite aux lieux de certaines publications, comme, sur la seule période considérée, trois cours à l'Académie de droit international de La Haye, ce qui est remarquable pour une petite unité (deux cours spéciaux de droit international privé sur le thème, 'L'entreprise et les conflits internationaux de lois' et sur le thème 'L'externalisation en matière de migrations internationales' ; un cours général de droit international privé sur le thème 'La cohérence mondiale du droit').

L'unité actuelle a, sans conteste, maintenu mais aussi développé la reconnaissance historique et internationale dont jouit la qualité de sa production scientifique. Elle le fait avec de très modestes ressources financières, dont elle fait une économie remarquable et avec des moyens, tant sur le plan matériel (notamment les locaux) et humains (chercheurs et personnel administratif) extrêmement limités. L'unité est un modèle en termes d'efficacité des moyens alloués.

En tout point, l'unité est remarquable, elle est un modèle de la recherche juridique en France, et les recommandations faites ne sont que marginales.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

En premier lieu, au cours de la période de référence, la dimension collective de la recherche a été renforcée (huit colloques / tables rondes ; un cycle annuel de conférences). Des séminaires doctoraux ont été organisés, en sus des initiatives collectives déjà en place sous le précédent contrat (Les conférences de la salle 102 coorganisées avec l'IRJS, Paris 1) ; la Journée doctorale franco-suisse de droit international privé, coorganisée depuis 2015 avec l'Université de Lausanne sur un rythme annuel).

En deuxième lieu, compte tenu de la taille très modeste du CRDI, l'unité n'estime pas pertinent d'organiser une structuration formelle des activités en pôles ou sous-équipes. Toutefois, des axes thématiques ont été identifiés (axe fédérateur « Droit international privé européen » ; axe « Coordination des ordres juridiques et droits religieux » ; axe « Droit international privé et droit de la nationalité et des étrangers » ; axe « L'entreprise et ses activités en droit international privé et du commerce international » ; axe « Droit international privé et numérique »).

En troisième lieu, au cours de la période de référence, l'unité a cherché à renforcer son équipe d'enseignants-chercheurs, même si elle reste d'une taille très modeste.

En quatrième lieu, l'intégration de l'unité dans un ensemble plus vaste a été considérée, mais n'a pas abouti jusqu'à présent. Des discussions préliminaires demeurent en ce sens, notamment avec l'Institut de droit comparé, avec lequel le CRDI a des liens. Cependant, des collaborations ont lieu avec d'autres centres de recherche de l'Université Panthéon-Assas, ainsi qu'avec d'autres universités, et tout particulièrement avec l'IRJS de l'Université Paris 1.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité investit le champ du droit international privé, du droit du commerce international, de l'arbitrage international, du droit des investissements, du droit de la nationalité et du droit des étrangers. Elle peut compter sur des professeurs de renommée nationale et même internationale. L'unité s'assigne des objectifs précis et réalistes par rapport à sa petite taille et ses ressources. La recherche menée au sein de l'unité est largement individuelle. L'unité entretient l'important fonds documentaire qui lui a été légué et en assure le renouvellement.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité dispose des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs qu'elle se fixe. L'unité souffre d'un faible nombre d'enseignants-chercheurs, ce qui contraint nécessairement les ambitions. Plus encore, les maîtres de conférences sont investis dans la préparation du concours d'agrégation, ce qui limite leur disponibilité, et leur réussite a pour effet un fort turn-over. L'entretien du fonds documentaire qui lui est confié nécessiterait davantage d'espaces que ceux dont dispose l'unité.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'unité témoigne d'un effort afin d'associer l'ensemble des personnels à sa politique de recherche. L'organisation et la vie de l'unité sont informelles ce qu'explique sa très petite taille. Il n'empêche qu'un temps de réunion collective, en y associant l'ensemble de l'équipe, paraît nécessaire, ce que l'unité a déjà commencé en 2022 et annonce poursuivre dès 2024.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité investit le champ du droit international privé, du droit du commerce international, de l'arbitrage international, du droit des investissements, du droit de la nationalité et du droit des étrangers. Elle peut compter sur des professeurs de renommée nationale et même internationale.

L'unité s'assigne des objectifs précis et réalistes par rapport à sa taille et ses ressources.

L'unité considère que le cœur de sa mission s'articule autour de la vie de la « salle 102 », fonds documentaire important dans les domaines scientifiques de l'unité, qu'elle entretient et renouvelle. La salle 102 est aussi un lieu de rencontre des membres de l'unité, lieu de travail de la secrétaire-bibliothécaire-documentaliste, des doctorants et des étudiants du Master 2, et lieu d'échange scientifique avec la communauté des internationalistes privatistes français et étrangers.

Points faibles et risques liés au contexte

La qualité du recrutement des maîtres de conférences a son revers : le fort taux de réussite au concours d'agrégation (deux majors de concours durant la période de référence) conduit à leur affectation dans d'autres universités et, de ce fait, à une importante mobilité des maîtres de conférences au sein de l'unité. Durant leur affectation, il leur est de surcroît difficile de s'impliquer outre mesure dans les projets collectifs qui se chevauchent avec le concours.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le budget annuel de fonctionnement du CRDI a connu une augmentation entre 2017 et 2022 de 10 K€ à 14 K€ (et 14.7 K€ en 2023). La dotation annuelle reçue pour le fonctionnement de la salle de documentation est d'un peu plus de 20 K€. L'unité peut également compter, sur présentation de projets, sur une contribution financière au titre du BQR (24 K€ au total durant la période d'évaluation, qui n'ont toutefois pas été intégralement dépensés en raison de l'annulation de plusieurs projets dans le contexte de la pandémie) et du PIUP (en moyenne 4.5 K€ par an, mais qui n'ont pas été intégralement dépensés pour les mêmes raisons). Par ailleurs, l'organisation de projets de recherche en partenariat permet de partager les coûts avec d'autres centres ou institutions. Ces ressources paraissent suffisantes pour financer les projets scientifiques, l'unité ayant appris à faire beaucoup avec peu de moyens.

L'une des priorités du CRDI est d'assurer une politique ambitieuse d'acquisition d'ouvrages et de revues, en langue française et étrangère.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité fait beaucoup en dépensant très peu, avec un souci remarquable de l'usage de l'argent public, notamment en refusant son utilisation pour financer les déplacements à l'étranger que les thèmes d'étude imposent pourtant. Des financements supplémentaires pourraient cependant donner encore davantage d'envergure à certains projets et permettre d'assurer une aide plus importante aux doctorants amenés à se déplacer à l'étranger.

À cet égard, l'unité ne fait état d'aucune réponse à un appel à projet national, européen et international. Elle l'explique par les faibles ressources humaines à sa disposition. Elle gagnerait sans doute, pourtant, à mieux mobiliser les forces existantes au niveau de la tutelle.

En matière de locaux, l'unité formule une demande constante : un agrandissement des locaux paraît nécessaire pour installer les nouvelles acquisitions. Il est depuis des années nécessaire de retirer des ouvrages plus anciens, sans toutefois disposer d'un espace d'archivage. Par ailleurs, le mobilier est usé et requiert d'être remplacé, les fenêtres sont mal isolées et le projet d'équiper la bibliothèque de caméras et microphones afin de réaliser les enregistrements de conférences se heurte à l'absence d'espace libre permettant l'installation d'un tel dispositif. Enfin, le faible espace ne permet parfois pas que chaque personne fréquentant la salle, notamment les doctorants, puissent s'asseoir, ce qui les contraint d'aller travailler ailleurs.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Aucune pratique contraire aux règles et directives n'est à relever.

Points faibles et risques liés au contexte

L'organisation et la vie de l'unité sont informelles ce qu'explique sa très petite taille.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité du CRDI est excellente. Les universitaires qui y sont rattachés jouissent d'une réputation nationale et internationale. La qualité de leurs travaux et leur rayonnement scientifique est remarquable.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le rayonnement scientifique du CRDI est considérable. Ses membres sont régulièrement invités à des conférences et colloques, en France et à l'étranger (notamment en Allemagne — Bayreuth, Cologne, Berlin, Munster —, aux Pays-Bas — Utrecht —, en Norvège — Oslo ...), organisés par des universités ou des institutions prestigieuses (Académie de droit international de La Haye, Société de législation comparée, Max Planck Institut de Luxembourg, European Association of Private International Law). Ils sont impliqués dans des responsabilités éditoriales (notamment au sein de la rédaction de la *Revue critique de droit international privé*). Ils sont encore sollicités par les institutions nationales, européennes et internationales pour leur expertise (en particulier la Commission des affaires juridiques du Parlement européen). Ils participent à de nombreux jury de soutenance de thèses et de d'HDR en France et à l'étranger. Ils sont auteurs de manuels de référence (en particulier, *Droit des contrats internationaux* aux éditions Sirey, *Droit international privé* aux éditions LGDJ ou encore *Droit de la nationalité et des étrangers* aux Presses universitaires de France). Durant la période de référence, deux maîtres de conférences ont été majors du concours d'agrégation. Plusieurs thèses ont été distinguées par des prix (notamment Prix André Isoré (Prix solennel) de la Chancellerie des Universités de Paris, Prix de thèse de l'Université Paris II Panthéon-Assas, Prix de thèse de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Prix de la recherche de l'École nationale de la magistrature, Prix de thèse de l'Association de droit international (I.L.A.) - Branche française).

En dépit de ressources financières limitées, le CIRDI parvient à soutenir les initiatives de ses membres et leurs activités, par exemple pour l'organisation de colloques (*Les clauses attributives de compétence internationale : de la prévisibilité au désordre*), et à offrir aux universitaires et aux doctorants un environnement de travail de très grande qualité (la fameuse salle 102 accueille de nombreux chercheurs français et étrangers ; elle est également un lieu d'échanges et de conférences accessibles en direct ou en différé par internet).

L'unité accueille très régulièrement des enseignants et doctorants étrangers, attirés par l'exceptionnelle réputation de l'unité en Europe et au-delà.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Il est difficile de déceler des points faibles du point de vue de l'attractivité. Des améliorations (dans l'accompagnement des doctorants et des universitaires ou pour répondre à des appels à projets notamment) supposeraient des moyens humains (création ou allocation de nouveaux postes d'universitaires, d'un poste d'ingénieur de recherche pour soutenir les réponses aux appels à projet) et matériels supplémentaires.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de cette unité, malgré (ou grâce à) sa taille modeste, est une production d'excellence tant en termes quantitatifs que qualitatifs, au niveau national et international. L'unité a, depuis le dernier rapport, bien développé sa production collective et la diffusion de sa production par de nouveaux moyens (vidéos).

- 1/ *La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ *La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ *La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Au vu de la taille modeste de l'unité, la liste des publications est longue et de grande qualité. Quantitativement, en se limitant à la période 2020-2022, on peut relever plus de 40 publications conséquentes dans des revues à peer review et des ouvrages publiés par des éditeurs de grande renommée (ex. : revues : *Revue critique de droit international privé*, *Rabels Zeitschrift für ausländisches und internationales Privatrecht (RabelsZ)*, *Zeitschrift für Europäisches Privatrecht (ZEuP)*, *Studies of the Max Planck Institute*, *Journal of Intellectual Property, Information Technology and Electronic Commerce Law*, *Travaux du Comité français de droit international privé (TCFDIP)*, *Journal du droit international (Clunet)*, *Revue de l'arbitrage* ; éditeurs : Dalloz, Edward Elgar, Nomos, Hart, Bruylant) auxquelles s'ajoutent des directions d'ouvrages (ex. : *The Rome III Regulation : A Commentary on the Law Applicable to Divorce and Legal Separation*, Edward Elgar, 2020), des cours (ex. : *Traité de Droit international privé*, Librairie générale de droit et de jurisprudence (LGDJ), 9^e éd. ; *Traité de Droit des contrats internationaux*, Sirey, 2^e éd.) et de multiples chroniques (ex. : *Panorama « Droit des étrangers et de la nationalité »*, *Panorama « Droit international privé de l'Union européenne*, *Lamy Droit du contrat*, *Lamy Droit des sûretés*, *Chronique de droit du commerce international*, *Chronique de jurisprudence arbitrale en droit des investissements*, *Chronique de droit des contrats internationaux*). Ces publications se font dans des revues de haute qualité scientifique dans le domaine. Qualitativement, ces publications montrent qu'au sein de la discipline du droit international privé, les différents domaines sont largement abordés : théorie générale (avec notamment un *Traité* régulièrement réédité), droit familial, droit du commerce international, de l'entreprise, contrats, sûretés (voir les exemples ci-dessus). En leur sein, des thématiques d'actualité (évolution du droit familial international, droit de la nationalité et des étrangers, coordination des ordres juridiques et droits religieux) et des thématiques nouvelles (le numérique, la digitalisation) sont étudiées. Les publications se font en français (principalement), anglais et allemand. Il ressort, tant de la liste des publications que du portfolio, que la répartition des publications au sein de l'unité est équilibrée (même si plus de place est faite aux seniors, ce qui n'est pas critiquable, trois jeunes chercheurs affichent 29 publications sur la période).

Les travaux sont tantôt individuels, tantôt collectifs. La présence de travaux collectifs s'est renforcée, notamment dans le cadre de recherches institutionnelles pour le Parlement européen (e.g. « *Children on the move : A Private international law perspective* », (JURI/Commission des affaires juridiques) ; « *Private international law in a context of increasing international mobility: Challenges and potential* »).

La diffusion des travaux est nationale et internationale. Le caractère international de cette diffusion résulte de la grande audience faite aux lieux de certaines publications, comme, sur la seule période considérée, trois cours à l'Académie de droit international de La Haye, ce qui est remarquable pour une petite unité (deux cours spéciaux de droit international privé sur le thème, 'L'entreprise et les conflits internationaux de lois' et sur le thème 'L'externalisation en matière de migrations internationales' ; un cours général de droit international privé sur le thème 'La cohérence mondiale du droit').

La large diffusion des travaux résulte aussi du caractère récurrent de certaines publications (comme les chroniques annuelles précitées en droit commercial international, en droit international privé européen, en arbitrage, en droit des étrangers et de la nationalité...). Elle résulte enfin de l'utilisation de la vidéo pour la diffusion (e.g. les conférences dites « de la salle 102 » qui constituent une activité historique de l'unité. Cette activité s'est développée par des collaborations (avec Paris 1), un élargissement du vivier des intervenants, allant des jeunes chercheurs aux professeurs et chercheurs étrangers et une augmentation du nombre de séances, d'une vidéo en 2018 à six vidéos en 2022 et en 2023). La reconnaissance internationale apparaît également dans l'importance des invitations à intervenir lors de colloques à l'étranger.

L'unité actuelle a, sans conteste, maintenu mais aussi développé la reconnaissance historique et internationale dont jouit la qualité de sa production scientifique.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Si le rapport précédent soulignait la faiblesse des recherches collectives celles-ci se sont nettement développées, tant pour des recherches fondamentales, conduisant à colloques (huit sur la période considérée) et publications, que pour des recherches plus appliquées à la demande d'institutions, en particulier du Parlement européen.

La participation active à la base de données Lynxlex, qui rassemble textes et jurisprudences relatifs au droit international privé de l'Union européenne, saluée lors du précédent rapport, demeure de qualité mais paraît faiblir dans ses mises à jour. Cela peut être la conséquence inévitable d'un manque de personnes pour nourrir une base de données permanente, mais ce point mériterait examen.

L'enregistrement et la diffusion vidéo des activités, en particulier des colloques pourrait être développé si des moyens financiers suffisants étaient mis à disposition (un seul colloque enregistré sur la période considérée, *La révision du règlement Bruxelles II bis*).

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les activités du CRDI s'insèrent pleinement dans la société. Les liens avec les professions juridiques et judiciaires ainsi qu'avec les pouvoirs publics sont denses et réguliers. La diffusion des principaux résultats de la recherche auprès du grand public reste cependant modeste, même si l'unité ne peut faire au-delà de ses forces, ce qui lui impose de faire des choix.

- 1/ *L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ *L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Le CRDI entretient de nombreuses connexions avec le monde non académique. Outre la place réservée aux professionnels dans les enseignements et dans les manifestations scientifiques qu'il soutient, le CRDI collabore avec différents cabinets d'avocats, les magistrats (de la Cour de cassation et de la Cour européenne des droits de l'Homme, principalement), ainsi que les personnels des organisations internationales (Conférence de La Haye de droit international privé et Commission européenne, notamment) et des Ministères français (Ministère de la Justice, Ministère de l'Économie et Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

Le CRDI a obtenu deux contrats sur dispositif CIFRE, un mode de financement des doctorants peu répandu dans les sciences juridiques.

Bien que ses domaines de recherche et d'expertise s'inscrivent rarement dans des débats de société ou tout au moins pas sous un angle qui suscite spontanément l'intérêt des médias, le CRDI a développé une politique de diffusion de ses travaux. L'enregistrement des conférences de la salle 102 et d'autres manifestations (notamment le colloque relatif à la révision du règlement Bruxelles 2) et leur diffusion par internet (notamment par YouTube) facilitent l'accès du grand public aux travaux du Centre.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Aucune faiblesse sérieuse ne peut être décelée quant à l'insertion des activités de recherche dans la société si ce n'est que la diffusion des principaux résultats de la recherche auprès du grand public reste modeste, l'unité ne pouvant cependant faire au-delà de ses forces, ce qui lui impose de faire des choix.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La production scientifique du CRDI le situe parmi les unités de premier plan à l'échelle nationale. Il travaille sur des sujets qui sont nouveaux, qui représentent des enjeux sociaux, économiques et culturels majeurs, et qui n'ont pas encore été suffisamment explorés par la doctrine. Il se livre aussi bien à des recherches fondamentales sur des questions de théorie générale qu'à des analyses plus techniques à visée pratique.

Conformément aux principes de sa création, le CRDI entend contribuer dans les prochaines années à déplacer les frontières de la connaissance, à participer à l'acquisition de connaissances ouvrant la voie à des applications identifiées et à préparer les réponses directes à des enjeux sociaux, économiques ou culturels. Les principaux destinataires de ses activités resteront le monde de la recherche et les étudiants, puis les pouvoirs publics, et enfin les acteurs socio-économiques et les citoyens.

Dans l'ensemble, le CRDI entend poursuivre la voie tracée par ses prédécesseurs, qui lui ont donné toute sa place dans le domaine scientifique du droit international privé et du commerce international, tant sur le plan national que sur le plan international.

Il ambitionne ainsi d'allier recherche fondamentale sur des questions de théorie générale et exploration de phénomènes socio-économiques nouveaux pour lesquels la recherche possède des applications pratiques évidentes.

Le CRDI avait identifié lors de la précédente évaluation, deux objectifs prioritaires dans sa stratégie scientifique qu'il poursuit. Premièrement, sur le terrain de l'organisation de l'unité, l'objectif était de renforcer et d'institutionnaliser les partenariats avec d'autres centres ayant des domaines de recherches similaires ou proches. En second lieu, sur le terrain de la diffusion des travaux, l'objectif était d'initier une publication régulière rendant compte, de façon rapide et pérenne, des travaux du Centre tant sur support papier que sur support électronique, en particulier en assurant la diffusion des multiples conférences données tant par des chercheurs français qu'étrangers dans la salle 102 et en éditant les recherches thématiques du CRDI. Cette stratégie de publication en langue française ou étrangère donne au CRDI une plus-value manifeste en termes de renommée internationale.

La projection scientifique de l'unité prend appui sur plusieurs projets de recherche d'ores et déjà identifiés. Toutefois, l'unité n'entend pas s'enfermer dans ces derniers, dans la mesure où une stratégie de recherche innovante doit laisser une place suffisante à la flexibilité, permettant de réagir à l'actualité de la discipline (législative et jurisprudentielle notamment) et à monter des projets nouveaux, supplémentaires.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'espace dédié à l'unité de recherche la contraint considérablement dans le développement de ses activités. Il paraît impératif d'examiner à nouveau les moyens de donner à l'unité un espace de travail à la hauteur de ses besoins.

L'unité est invitée à poursuivre l'initiative engagée d'une réunion associant tous ses membres, au moins une fois par an.

L'unité gagnerait à participer, avec le soutien de la tutelle, à des appels d'offre, afin de donner encore plus d'envergure à ses projets, et soutenir ses doctorants dont les thèmes de recherches les contraignent à des déplacements à l'étranger qu'ils peinent à financer.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'unité est invitée à maintenir le haut niveau d'attractivité du CRDI et le développement de la salle 102 comme lieu de présentation des recherches et de débats.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Il est recommandé de poursuivre l'excellence de la production scientifique de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité doit continuer à soutenir la politique de diffusion des conférences, ce qui permet notamment de diffuser à l'international ses travaux.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 10 janvier 2024 à 09h00

Fin : 10 janvier 2024 à 18h00

Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS



Agenda des entretiens du mercredi 10 janvier 2024

Visioconférence

Unité de recherche : Centre de Recherche de Droit International privé et du commerce international (CRDI) - Université Paris 2

Mercredi 10 janvier 2024

08h45 - 09h00	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
09h00 - 09h15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
09h15 - 09h45	Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité
09h45 - 11h	Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants. 9h45-10h : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.). 10h-11h : discussion à partir des questions du comité
11h - 11h15	Pause
11h15 - 12h	Entretien à huis-clos avec le Vice-Président de la Commission de la Recherche
12h - 12h15	Réunion du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
13h30 - 14h30	Entretien à huis clos avec les enseignants-chercheurs statutaires
14h30 - 15h00	Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants
15h00 - 15h15	Pause
15h15 - 15h45	Entretien à huis clos avec la direction de l'unité
15h45 - 17h00	Réunion à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique` Second <i>debriefing</i> du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

NB : surligné en gris : visioconférences à charge de l'Hcéres

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 20 février 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

DER-PUR250024328 CRDI - Centre de recherche de droit international privé et du commerce international

Madame, Monsieur,

Suite à la visite du Centre de recherche de droit international privé et du commerce international (CRDI) qui s'est déroulée le 10 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 06 février 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Madame le Professeur Sabine Corneloup, directrice du CRDI.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)